



ÉCONOMIE

« Le compte formation est une usine à gaz »

Cyril Parlant est avocat associé au sein du département droit social de [Fidal](#) et expert du droit de la formation.

LE FIGARO. - Comment expliquez-vous que cette loi, un an après son entrée en vigueur, reste aussi méconnue ?

Cyril PARLANT. - Il y a aujourd'hui manifestement un sentiment de saturation vis-à-vis de l'inflation législative appliquée au droit du travail et aux ressources humaines. Les DRH ne peuvent plus suivre et trouvent la loi trop complexe. C'est une vraie alerte.

Une majorité de répondants pense aussi que cette réforme ne va pas changer grand-chose...

C'est tout le contraire. Nous pensons que cette réforme va impacter profondément le paysage de la formation professionnelle en France. Les entreprises vont devoir penser leurs



Cyril Parlant : « *Nous pensons que cette réforme va impacter profondément le paysage de la formation professionnelle en France.* » DR

actions de formation comme un investissement ; elles auront des exigences nouvelles et leur politique d'achats va changer. La réduction des financements mutualisés pour les formations non qualifiantes aura aussi des conséquences importantes. Il faut s'attendre à un tsunami sur le marché de la formation, avec des regroupements entre acteurs, sans doute la disparition de certains intervenants et une évolution globale des offres. Ceci est d'autant plus vraisemblable que, depuis le début de l'année, la baisse d'activité du secteur oscille entre 15 et 30 %, en grande partie à cause de l'attentisme des entreprises.

Le CPF, la grande innovation de la loi de 2014, connaît des débuts laborieux. Est-ce d'ores et déjà un échec ?

Le CPF est une véritable usine à gaz. Les entreprises ne comprennent pas comment il marche. Surtout il n'est pas adapté aux enjeux. C'est l'arbre qui cache la forêt en quelque sorte. Car aujourd'hui les besoins en formation ne portent pas massivement sur des parcours certifiants ou qualifiants auxquels donne justement droit le CPF. Il va servir aux demandeurs d'emploi ou à d'autres publics éloignés de l'emploi. Les salariés, eux, ont à leur disposition d'autres dispositifs de formation et n'auront pas d'intérêt à l'utiliser en dehors de leur temps de travail, sans être rémunérés. Soit les entreprises s'emparent du CPF à travers un accord d'entreprise qui leur permettra sur des périodes de trois ans de le financer directement, à hauteur de 0,2 % de sa masse salariale brute, soit c'est un outil qui ne va pas décoller. ■

Propos recueillis par **Ch. L.**